



Domicile conjugal propre et divorce

Par **Delphine65**, le **08/02/2021** à **16:42**

Bonjour,

L'appartement conjugal dans lequel j'ai vécu pendant 20 ans mariée sous la communauté réduite aux acquêts, est devenu bien propre de mon conjoint (par donation de son père) pendant notre mariage, pendant que nous y habitons et mon conjoint me l'a toujours caché, j'ai découvert cela au décès du donateur en triant des papiers.

Depuis plus de 2 ans notre procédure de divorce est en cours, je ne vis plus à cet endroit et lui y vit toujours mais veut vendre.

Le notaire peut il valider cette vente de ce bien m'en informer ?

Je vous remercie pour votre aide.

Cordialement,

Par **Louxor_91**, le **08/02/2021** à **18:00**

Bonjour,

vu l'historique de votre histoire, ce bien est un bien propre de votre ex mari. Je ne vois pas pourquoi vous devriez être tenue au courant de cette vente ?